



Section UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine

Les Échos d'Aliénor

19 avril 2021

C'EST LA MÊME CHANSON

(MÊME SI LES DROITS D'AUTEUR CHANGENT)

Les nouvelles tombent les unes après les autres ; le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles ne sont pas bonnes !

Postes supprimés

La Douane connaîtra sur 3 ans une vague de suppressions de postes sans précédent, avec au bas mot, la suppression de 700 emplois qui, au final, pourrait avoisiner le millier. C'est le résultat d'une série de transferts de missions pour la plupart en direction de la DGFIP. De quoi ne rien envier au PSD qui lui aura abouti à un peu plus de 800 suppressions de postes !

À l'UNSA, syndicat 100 % douanier, nous refusons le dépeçage de la douane pour rapiécer la DGFIP.

Mutations entravées

Des mutations entravées, c'est le sort que risque de subir de nombreux collègues avec l'application en douane des Lignes De Gestion.

C'est ainsi que la DGDDI, plus restrictive semble-t-il que la Ministre de la Fonction publique, avait prévu d'imposer à tous les nouveaux mutés une obligation minimale de résidence de 3 ans.

Néanmoins, L'UNSA a relevé les incohérences de cette obligation avec l'existence d'une liste de résidences bénéficiant d'une majoration de points en contrepartie de l'obligation d'y servir 3 ans.

L'administration mise au pied de cette ineptie, va retirer l'obligation de résider 3 ans à l'ensemble des résidences pour la recentrer aux seules résidences à fort turn-over.

Promotions au compte-gouttes

Les promotions au niveau ministériel sont désormais définies pour la période 2021-2023 et ne varieront pas à la baisse par rapport à la triennale passée. Cette stagnation en lieu et place d'une régression, considérée au ministère comme une reconnaissance des efforts consentis par les douaniers durant la crise sanitaire, ne doit pas faire oublier que nous étions déjà rentrés en période creuse quant aux volumes de promotion, l'arrêt des promotions retraite en étant l'exemple.

Mais au-delà des volumes, les LDG changent les règles.

Nous attirons particulièrement l'attention des agents promouvables par voie de Tableau d'Avancement sur le fait que l'inscription au TA ne sera plus automatique, l'agent souhaitant s'inscrire à la « sélection », devra en faire personnellement

——> la demande **via l'application AdoRH**. N'oubliez pas !

Salaires gelés

Le point d'indice est maintenant gelé depuis de nombreuses années et si différents accords "bancales" n'avaient pas été signés, nous aurions aujourd'hui, pour certains, des payes moindres qu'il y a 4 ans.

L'UNSA réclame le retour à une réelle négociation sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires avec plusieurs revendications à faire valoir.

A Bordeaux, et l'UNSA l'a fait savoir, nous souhaitons, entre autres, le toilettage du texte sur **l'indemnité de résidence** afin de placer la métropole dans la liste des zones bénéficiant d'un pourcentage d'indemnité de résidence.

Un taux de syndicalisation qui fléchit

Le taux de syndicalisation est en berne en Douane tout comme dans la fonction publique. Ce n'est certainement pas un signe positif pour la bonne marche du service public.

Y a-t-il, là, une responsabilité des syndicats qui n'auraient pas su rendre attrayante l'action syndicale, c'est probable dans une certaine mesure, mais à l'UNSA, dernier né des grands syndicats, nous pensons que notre implication autant dans la négociation que dans la production de propositions ou les combats à mener, nous place sur la bonne trajectoire.

Il y a dans cet affaiblissement des syndicats plus sûrement une volonté de nuisance engendrée par la pensée dominante comme, par exemple, la suppression prochaine des instances CHS-CT.

DEVANT L'ADVERSITÉ, NE DÉSARMEZ PAS, PORTEZ HAUT L'ÉTENDARD

DU COMBAT SYNDICAL ET AUTONOME :

REJOIGNEZ L'UNSA DOUANES

Les résultats des élections des Très Petites Entreprises (TPE) viennent d'être annoncés.

15,89 % pour l'UNSA au niveau national (3ème rang), **16,43 en Nouvelle-Aquitaine.**

L'UNSA se situe désormais au deuxième rang des organisations syndicales de la Région Nouvelle-Aquitaine, toujours derrière la CGT mais devant la CFDT et FO.

Si cet excellent score (plus de 40 000 suffrages pour l'UNSA) ne doit pas nous faire oublier le très fort taux d'abstention (5,81 % de votants), ... ne boudons pas notre plaisir !

Merci à toutes les militantes et à tous les militants engagés dans la campagne UNSA!

Le complément de pension (IMT) supprimé ?

La question se pose de savoir si l'IMT est retirée de la pension des agents des douanes qui n'exerceraient plus au sein des ministères économiques et financiers au jour de la liquidation de leur pension.

En fait dans ce cas, le complément de pension n'est pas supprimé puisqu'il n'a jamais été versé. La contrepartie étant qu'un fonctionnaire qui intégrerait notre ministère quelque temps avant de partir en retraite aurait droit au versement intégral de ce complément.

Nous pouvons nous interroger sur le signal que cette disposition donne aux douaniers qui seraient amenés à exercer une mobilité vers un autre ministère. L'exemple pourrait se trouver avec les agents qui pourraient suivre leurs missions de DAFN !

Complémentaire Santé : faute d'eau claire buvez l'eau croupie !

La ministre de la Fonction Publique a proposé que l'État prenne en charge une partie des cotisations de la complémentaire santé de ses agents.

Ce qui aurait pu être une bonne intention a malheureusement été vite dévoyée par les modalités d'application que la Ministre impose.

La première fourche brandi par la Ministre est d'exclure les retraités du dispositif de la prise en charge partielle des frais de mutuelle. Certes, le système déjà en vigueur dans le privé concerne seulement les actifs, mais l'État doit jouer son rôle d'exemplarité en matière de progrès social et là, en fermant la porte aux pensionnés, il est clairement en dehors de cette perspective.

La seconde fourche de Madame de Montchalin égratigne de façon conséquente la part prise en charge par l'État employeur, en limitant à 15 euros bruts sa participation, alors que dans le privé cette part est égale à 50 % du montant de la complémentaire de base.

Mais la fourche la plus acérée qu'elle nous fait subir est l'annonce de cette mesure alors que le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 5 ans (à comparer aux 4,8 % d'inflation sur la période) ; autrement dit faute d'eau claire, buvez l'eau croupie !

Voilà comment paver l'enfer d'une bonne intention.

Ça phosphore ... DUR !

Dans un an se tiendront les élections présidentielles et législatives. Déjà certains partis politiques tracent le contour de leur programme quant aux propositions sur la Fonction Publique. En voici un florilège :

- La fin progressive de l'emploi à vie dans la fonction publique est remise sur le tapis avec la création d'un "*nouveau contrat public pour les nouveaux entrants (hors emplois de souveraineté : magistrats, diplomates, forces de l'ordre) et les fonctionnaires volontaires*".
- Une revalorisation de la rémunération des fonctionnaires est envisagée "*en rapprochant le temps de travail du secteur public de celui du secteur privé*" et "*en développant la rémunération à l'engagement*".
- Enfin, la réduction des emplois publics reste toujours sur la table.

D'autres propositions vues ci et là :

- Mettre fin aux discriminations physiques et d'âge dans l'accès ou le maintien dans la fonction publique
- Organiser un suivi dans chaque ministère des audits internes et externes et une "*véritable*" revue des dépenses
- Limiter le nombre de ministères avec des périmètres élargis et stables
- Externaliser les missions "*chronophages*" et "*non essentielles*"
- Créer une part participative de 5 % de l'impôt sur le revenu que les contribuables pourront affecter à la politique publique de leur choix
- Donner un rôle central aux préfets, en réaffirmant leur fonction de représentants uniques de l'État dans les territoires.

AGEN : un noyau dans le pruneau

L'UNSA a participé le 1^{er} avril à une audio organisée par la préfecture du Lot-et-Garonne sur la rénovation et la densification de la cité administrative d'Agen.

Nos douaniers du bureau d'Agen étaient concernés puisqu'il est question de rapatrier la dizaine d'agents vers la cité administrative en centre-ville avec tous les inconvénients que cela représente pour les activités douanières.

Cette réunion, informative, aura eu au moins le mérite de laisser la libre parole aux organisations syndicales présentes. Ce sont donc un représentant de l'ARS et un de l'UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine qui se sont exprimés.

Nous déplorons, en premier lieu, que ce dossier ne fasse pas l'objet d'une concertation plus en amont dans les instances des CHS.

Au lieu de cela nous avons eu droit à une simple réunion d'information aux décisions déjà ficelées par les cordons bien serrés de la bourse. En effet, le projet doit être réalisé dans le cadre d'une enveloppe budgétaire contraignante.

Si l'agenda de la rénovation de la cité administrative d'Agen est fixé, soit 600 agents sur le site à échéance de la fin 2023, bien des obstacles restent à lever pour espérer un fonctionnement optimum des services.

L'intervention de l'UNSA Douanes:

« L'UNSA apprécie que les pouvoirs publics aient pris, avant de présenter leur projet, l'attache d'une association (au fil des Séounes) qui œuvre pour la préservation de l'environnement et le développement de l'esprit citoyen et solidaire, même si celle-ci a un financement uniquement public.

Mais l'UNSA constate que, contrairement à l'association dont toutes les préconisations sont incitatives, l'administration propose **un projet punitif en n'offrant que 180 places de parking**, véhicules administratifs compris (25), pour 600 agents sur le site.

Nous considérons que le carcan réglementaire (PDE, LOM ...) doit pouvoir être modulé selon des paramètres locaux. Prenons l'exemple des places de parking, si on considère que le taux d'employés utilisant un autre mode que la voiture est de 25 %, une jauge de 240 places (au lieu des 180) eut été préférable ; le covoiturage n'étant pas une pratique culturellement pratiquée dans ces zones urbaines.

N'y avait-il pas, par ailleurs, moyen de créer un parking souterrain et végétaliser la surface ?

L'exemple de la climatisation, où les concepteurs estiment qu'une température de 26° dans les bureaux est satisfaisante, montre là encore, la non prise en compte de certaines spécificités. Ces immeubles seront occupés par exemple par des fonctionnaires qui ont un devoir de tenue correcte empêchant tout port de vêtements comme les bermudas qui pourraient adoucir les effets de la chaleur. Sans compter que l'âge moyen des agents qui occuperont les locaux de cette cité reste au-dessus de la moyenne nationale et **nécessite donc des conditions climatiques de travail beaucoup moins extrêmes que celles que peut connaître l'Agenais ...**

Nous avons également relevé que l'occupation sera de 11,33 mètres par agent soit un peu en dessous de la norme maximale de 12 m².

Peut-être pourrait-on se passer d'une dizaine d'agents en restant tout de même sous les 12 m², car dans ce cas, nous vous le disons clairement, il serait opportun de **laisser les douaniers dans leur bureau actuel.** »

Des logements de la masse à Bordeaux ?

L'UNSA écrit à la Directrice Générale :

Madame la Présidente,

Nous souhaitons vous faire part d'une constatation concernant les besoins en logements de la Masse des Douanes à Bordeaux et vous soumettre une demande.

Il y a 7 ans, la DGDDI décidait d'implanter à Bordeaux un centre de paye et de gestion des carrières des agents des douanes : le CSRH.

Cette création de service centralisé qui, à l'origine, devait être constitué de deux centres géographiquement distincts, a permis de fixer finalement à Bordeaux plus de 100 agents.

Dans un an, le service occupera d'ailleurs des locaux flambants neufs dans un nouvel immeuble localisé sur la rive droite de Bordeaux, à quelques encablures de l'immeuble historique des Douanes situé rive gauche.

Néanmoins, aucune possibilité de réserver un logement de la Masse n'est offerte à ces agents puisque la métropole bordelaise n'a ni cité douanière, ni logements réservés par la Masse.

Pourtant en rejoignant Bordeaux, le CSRH gonflait le nombre des douaniers dont les emplois sont localisés sur la métropole, à savoir :

- ✓ les agents des bureaux de la DI et de la DR, dont le CODT,
- ✓ les agents des brigades et des bureaux de Bordeaux-Bassens et Bordeaux-Mérignac.

Soit un total sur la métropole de plus de 360 agents, sans compter les 25 agents de la base centrale de maintenance aéronautique de Mérignac.

Même si les transferts de missions annoncés pourraient réduire cette jauge d'environ une vingtaine d'emplois, il restera sur la métropole un nombre important de postes douanier, notamment sur des services sensibles comme le CODT, les brigades ou le Musée.

Ce volume d'emplois doit nous interpeller quant aux possibilités pour les agents de se loger dans une ville où les prix de l'immobilier ont flambé ces dernières années, sans être compensés par le taux de l'indemnité de résidence dont bénéficient les agents du secteur public. En effet la dernière modification des zones d'indemnité de résidence date d'il y a 20 ans en laissant Bordeaux au taux 0 %.

Tous ces facteurs nous amènent donc à vous proposer, Madame la Présidente de l'EPA de la Masse, de lancer une étude en vue de réserver des logements de la Masse sur la ville de Bordeaux.

Il nous semble indispensable de pouvoir apporter, dans les prochains mois, une solution aux besoins de logements afin que cette métropole, et les services stratégiques de la douane qui s'y trouvent, demeurent attractifs.

En espérant que notre courrier reçoive un accueil favorable et **que nous puissions examiner ce point, prochainement, en conseil d'administration de l'EPA Masse des Douanes**, recevez, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération distinguée.

Agenda DINA

- Audio COVID le 30 avril 2021
- Groupe de travail : transferts des missions le 4 mai 2021
- CTSD : 27 mai reconvoqué le 3 juin 2021

Prochaine AG UNSA Bordeaux

La prochaine AG de l'UNSA Douanes de Bordeaux (section DR Bordeaux et CSRH) aura lieu en VISIO le vendredi 30 avril 2021. Si vous souhaitez y participer faites le savoir à l'adresse :

unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr

Vous recevrez alors un lien vous permettant de vous connecter.

J'ADHÈRE EN LIGNE A L'UNSA

se rendre sur unsa.douanes.fr, rubrique adhésion en ligne, puis création du compte en ligne.

Barème de cotisations à taux plein
UNSA Douanes – 2021

Primo adhérent	25,00 €
Berkani / Contractuels	29,00 €
Agent de Constatation	68,00 €
Agent de constatation Principal 2° classe	81,00 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	89,00 €
Contrôleur 2° classe	93,00 €
Contrôleur 1° classe	99,00 €
Contrôleur Principal	105,00 €
Inspecteur	122,00 €
Inspecteur Régional de 3° classe	136,00 €
Inspecteur Régional de 2° classe	141,00 €
Inspecteur Régional de 1° classe	146,00 €
Inspecteur Principal 2° classe	154,00 €
Inspecteur Principal 1° classe	154,00 €
DSD2 / CSC2	164,00 €
DSD1 / CSC1	164,00 €
DPSP / Administrateur / Administrateur civil	187,00 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	187,00 €
Administrateur Général	232,00 €
Retraité	40,00 €